Date actualisation V1-02-01-23

S.Social adresse : 9, Rue de Strasbourg – 57170 CHATEAU SALINS
Direction tél. mobile 06.12.21.21.36
Courriel : g.pennequin@pfc-formation.fr
Service Commercial tel. Mobile : 06 15 12 56 23
Courriel commercial : c.lair@pfc-formation.fr
Site internet : http://www.pennequin-formation-conseil.fr
La prévention des risques au service de l'entreprise

Devenir Acteur Prévention Secours dans le secteur de l'Aide et du Soin à Domicile (APS ASD) Formation initiale

Objectifs opérationnels :
Rendre le stagiaire acteur de prévention et secours du secteur de l'aide et du soin à domicile.
Public concerné :
Intervenants à domicile, personnels soignants, auxiliaires de vie.
Prérequis particulier : Aucun
Durée : 3 jours de formation en présentiel pour un total de 21 heures avec 1,5 jours de travaux d'intersession répartis sur 4 à 8 semaines.
Effectif : De 4 à 10 personnes maximum.
Maintien des connaissances :
Un recyclage est préconisé tous les 2 ans selon le référentiel de l'INRS
Moyens et méthode pédagogiques :
Support de cours formateurs en vidéo projection, film INRS, prise de vue sur le terrain, ED7201 - et aide-mémoire SST.
Support de cours formateurs en vidéo projection, film INRS, prise de vue sur le terrain, ED7201 - et aide-mémoire SST.
Validation, Evaluation :
A l'issue de la formation et conformément au document de référence V8.1 05/2019, les stagiaires ayant assisté à toute la formation et ayant satisfait aux évaluations, recevront un certificat APS-ASD (valable 24 mois) délivré par l'INRS et une attestation de fin de formation.

Modalités et délais d'accès et contact :
Pour bénéficier de cette formation, vous devez vous inscrire auprès de Carole LAIR :
c.lair@pfc-formation.fr
Tél .06 15 12 56 23
Tarif intra : sur devis nous consulter

Délai d'accès 15 jours à partir de la date de prise de contact

Référent administratif :
Mme Carole LAIR Tel : 06.49.67.45.02
Référent pédagogique :
M. Guillaume PENNEQUIN Tel 06.12.21.21.36
Référent handicap :
M. Guillaume PENNEQUIN Tel 06.12.21.21.36

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE A.P.S/A.S.D

Formation animée par un formateur certifié
PRAP IBC + SST par l'INRS

Domaine de compétence 1 : LA PREVENTION

- ***Etre capable d'être acteur de la prévention des risques liés à son métier.***

Objectifs et dispositifs de formation

- Comprendre la démarche et l'intérêt de la prévention.
- Les enjeux pour la structure.
- Les acteurs de prévention.
- Les risques de son métier.
- Le fonctionnement du corps humain, les limites et les atteintes à la santé.
- Savoir manipuler et déplacer une charge inerte.
- Savoir observer et décrire une situation de travail.
- Savoir proposer des pistes d'améliorations de situation de travail.
- Savoir maîtriser les principes de mobilisation des personnes aidées.
- Savoir remonter les informations aux personnes concernées.
- Les équipements mécaniques et aides à la manutention.

Pratique :
Ateliers d'apprentissage à la manipulation en sécurité de charges inertes.
Ateliers d'apprentissage sur les différents principes de mobilisation des personnes aidées en fonction de leur niveau d'autonomie.
Ateliers d'apprentissage aux équipements mécaniques d'aide à la mobilisation des personnes aidées.

Domaine de compétence 2 : SECOURS

- ***Être capable d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement.***

Intervenir efficacement face à une situation d'accident de travail :

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes
- Secourir la victime de manière appropriée.

Pratique :
Ateliers d'apprentissage des techniques de secours.

Travail d'intersession individuel d'une situation de travail dangereuse.
Bilan de la formation.
Fiche d'évaluation à chaud des stagiaires.

Accessibilité : Nous étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation. Dans le cas contraire, nous prévoyons une orientation vers des organismes appropriés. Il appartient aux clients en INTRA, de s'assurer que les locaux de formation soient accessibles aux personnes en situation de handicap.